



Facture

Réf. : FA1304-0046

Date facturation : 23/04/2013

Date échéance : 23/04/2013

Émetteur:

Frédéric FLIPPE

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

Téléphone: 06.67.96.45.94 - Fax: 03.21.98.87.39

Email: frederic@rmedia.fr

Web: http://www.rmedia.fr

Adressé à:

Terr'Immo

22a , Rue de Baudringhem
62120 Campagne-Lès-Wardrecques

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Total HT
Refonte complète du site Internet www.terr-immo.com	0%	1 600,00	1	1 600,00
• installation du moteur Thélia • portage et adaptation du design graphique templatemonster #21282 sur Thélia • programmation des 3 colonnes dynamiques de la page d'accueil (les colonnes reprennent automatiquement le contenu des programmes et adaptent la mise en forme) • création d'un formulaire avec objet dynamique, fonction du programme choisi • programmation d'un menu automatique (reprend et filtre les titres des pages, affiche les programmes) • pages programmes • colonne 'actualités' dynamique (reprend automatiquement les contenus choisis) • bannière sélective en fonction de la page visitée				
Modifications diverses sur l ancien site	0%	150,00	1	150,00

* TVA non applicable art-293B du CGI

Conditions de règlement: A réception de facture

Total HT 1 750,00

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Banque: Caisse d'Epargne

Code banque	Code guichet	Numéro compte	Clé RIB
16275	20500	04000316271	37

Domiciliation: 42 BIS PLACE FOCH
62500 SAINT OMER
TEL : 08.20.82.08.99
Code IBAN: FR7616275205000400031627137
Code BIC/SWIFT: CEPARPP627

Règlement TTC par chèque à l'ordre de Frédéric FLIPPE envoyé à:

110 rue du Smetz
62120 CAMPAGNE-LES-WARDRECQUES

RESERVE DE PROPRIETE :

loi du 12/05/1980 N°80335 - Le matériel/logiciel livré reste l'entière propriété de la société R'Média jusqu'au paiement intégrale du prix fixé ci-dessus.

Toute contestation sera transmise aux juridictions du siège de notre entreprise. Tout différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent sera soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce compétent.

Taux de pénalité (article L 441-6 du code de Commerce) : 3,50%. Ces pénalités sont exigibles au lendemain de la date de règlement figurant sur ce document. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire.